

## **ANNEXE : Règlement du concours « Mon jardin au naturel »**

### **A. OBJECTIFS DU CONCOURS**

Afin de développer des jardins avant tout favorables à la santé humaine et à l'environnement, Loiret Nature Environnement (LNE) lance le concours « Mon jardin au naturel », destiné aux jardiniers amateurs dont les communes veulent activement s'impliquer pour un développement durable.

Le « jardin au naturel » est un jardin non professionnel d'agrément et/ou de production de légumes et de fruits où :

- On utilise des techniques de jardinage naturelles, sans désherbant ni autre pesticide de synthèse, et sans engrais chimiques nocifs pour la santé et l'environnement.
- On favorise la flore et la faune locales.
- On économise les ressources de la planète.

Le concours « Mon jardin au naturel » vise à continuer l'opération « zéro pesticide dans nos communes » en l'élargissant à un maximum de jardiniers amateurs. Une attention particulière sera portée sur la biodiversité et la qualité de notre environnement tandis que l'aspect « esthétique », bien que toujours très apprécié, sera jugé en second lieu.

Le concours « Mon jardin au naturel » a également pour objectifs de :

- ✓ créer une dynamique, un mouvement citoyen en faveur de la biodiversité au sein même des villes et des bourgs afin de développer une trame verte en milieu urbain (l'un des objectifs du Grenelle de l'environnement),
- ✓ aider les jardiniers amateurs à se réapproprier la nature, à accepter et à attirer chez eux insectes, oiseaux et autre faune auxiliaire,
- ✓ montrer concrètement aux jardiniers amateurs encore hésitants qu'une action efficace peut être progressivement réalisée dans leur jardin,
- ✓ créer un groupe informel de jardiniers amateurs qui pourra échanger des techniques, conseils, expériences, références de résultats, ou soutenir ceux qui rencontrent des problèmes.

### **B. INSCRIPTIONS**

Le concours « Mon jardin au naturel » est exclusivement destiné aux jardiniers amateurs :

- propriétaires ou locataires d'un jardin (jardin d'agrément ou/et jardin potager, fruitier) qu'ils entretiennent eux-mêmes,
- habitant les communes qui sont signataires de la charte « zéro pesticide » et qui ont conventionné un partenariat avec LNE pour la bonne mise en œuvre de ce concours.

Le concours « Mon jardin au naturel » concerne autant les jardiniers débutant dans les pratiques du jardinage au naturel que ceux qui en ont déjà une pratique confirmée.

Les personnes inscrites au concours s'engagent à :

- recevoir les membres du jury dans leur jardin en cas de sélection,
- accepter la diffusion de photographies de leur jardin dans le cadre exclusif de ce concours (site Internet de LNE, projection lors de la remise publique des prix ou pour la formation des jardiniers amateurs, etc.). Il serait d'ailleurs très intéressant que les jardiniers amateurs, s'ils le peuvent, illustrent l'évolution de leur jardin par des photos, croquis ou schémas,
- ouvrir *si possible* et à titre exceptionnel leur jardin au public dans le cadre de l'opération nationale menée tous les deux ans par les Jardiniers de France : « Bienvenue dans mon jardin ».

Tout jardinier amateur voulant participer au concours « mon jardin au naturel » remplit et retourne à LNE un questionnaire (cf. paragraphe D.) précisant les méthodes culturales utilisées et les aménagements réalisés dans son jardin. Ce questionnaire est téléchargeable sur le site Internet de LNE : <http://www.loiret-nature-environnement.org/jardin-naturel/index.html>. Il est également disponible en version papier auprès de Loiret Nature Environnement ou auprès des mairies concernées (sur place ou par simple demande).

Les inscriptions au concours doivent être transmises au plus tard avant le 27 mai 2011 :

- par courrier à: Loiret Nature environnement, 64 route d'Olivet, 45 100 ORLEANS
- par courrier électronique à : [loiret.natureenvironnement@orange.fr](mailto:loiret.natureenvironnement@orange.fr)
- en remplissant directement le questionnaire sur notre site Internet : <http://www.loiret-nature-environnement.org/jardin-naturel/index.html>

## C. ORGANISATION

LNE et les Jardiniers de France définissent les critères qui permettent d'identifier un « jardin au naturel ».

4 catégories de « jardins au naturel » sont définies selon le nombre de critères écologiques satisfaits, allant du label « 1 papillon » au label « 4 papillons » pour les jardins les plus exemplaires (cf. paragraphe E.).

Les catégories établies doivent permettre à tout jardinier de se fixer des objectifs personnels de progression.

LNE et les mairies concernées se chargent de diffuser l'information concernant ce concours.

LNE organise, avec ses partenaires, sur chaque commune engagée, une ou plusieurs sessions de formation sur le « jardinage au naturel » afin de :

- faire connaître le concours « mon jardin au naturel »,
- aider les participants à progresser pour réaliser un « jardin au naturel » accompli,
- créer du lien entre jardiniers de la même commune.

A partir des questionnaires retournés à LNE et grâce à une grille de notation préétablie, LNE répartit les concourants dans les catégories correspondant au nombre de points obtenus.

Après avoir départagé les meilleurs concourants, un jury constitué d'élus, des services techniques de la commune et de LNE se déplace et rend visite aux jardiniers concernés afin d'évaluer leurs jardins *in situ*, sur le plan écologique mais aussi sur le plan esthétique.

Les mairies concernées se chargent d'organiser en collaboration avec LNE une remise des prix.

### D. CRITERES DE SELECTION

Le jardinier amateur qui veut concourir doit remplir un questionnaire qui permettra à LNE de présélectionner les jardins au naturel les plus représentatifs.

Ce document servira également au jardinier qui, en s'y reportant année après année, pourra faire un point sur l'évolution de son jardin dans le sens du plus « naturel » visé. Cette grille sert donc aussi bien à l'évaluation qu'à l'autoévaluation.

Ce questionnaire est partagé en trois grandes parties :

## Je préserve ma santé et celle des autres

### Lutter contre les maladies

Au jardin, j'utilise :

Des fongicides de synthèse

Des fongicides autorisés en agriculture biologique

Des traitements à partir de purins divers

Je mène une action préventive (associations bénéfiques, rotation des cultures...)

Je n'interviens pas : je n'utilise aucun produit

Non jamais	Oui, parfois	Oui, régulièrement

### Lutter contre les insectes

Au jardin, j'utilise :

Des insecticides de synthèse

Des insecticides autorisés en agriculture biologique

Des pièges naturels, des pièges à base de phéromones, la lutte biologique (larves de coccinelle, sirphe...)

Je mène une action préventive (pas d'excès d'azote)

Je n'interviens pas : je n'utilise aucun produit

Non jamais	Oui, parfois	Oui, régulièrement

**Désherbage**

J'utilise des herbicides de synthèse  
 Je pratique le désherbage thermique  
 Je désherbe manuellement (binette, racloir...)  
 Je mène une action préventive (paillage, couvre-sol...)  
 Je désherbe avec de l'eau de cuisson bouillante  
 Je n'interviens pas : je n'utilise aucun produit

Non jamais	Oui, parfois	Oui, régulièrement

**Entretien de la pelouse**

Je n'ai pas de pelouse

J'utilise un produit antimousse ou un désherbant sélectif  
 J'utilise un scarificateur  
 J'augmente la hauteur de tonte à 6-8 cm  
 Je mène une action préventive (paillage, couvre-sol...)  
 Je laisse pousser herbes spontanées

Non jamais	Oui, parfois	Oui, régulièrement

**Je préserve les ressources de la planète**

**Amendement**

J'utilise de l'engrais de synthèse  
 J'utilise des engrais naturels (corne, guano...)  
 J'utilise fumier, compost, purins "faits maison"  
 Je sème des engrais verts

Non jamais	Oui, parfois	Oui, régulièrement

**Eau d'arrosage**

J'utilise l'eau du robinet  
 J'utilise l'eau de pluie de ma réserve  
 J'utilise l'eau d'un puits  
 J'économise l'eau (goutte à goutte, arrosage aux heures les moins chaudes...)

Non jamais	Oui, parfois	Oui, régulièrement

**Energies**

J'utilise des outils motorisés (tondeuse, motoculteur...)  
 J'utilise des outils manuels (bêche, cisaille, binette...)  
 Je tonds modérément (1fois par mois)  
 Je composte les déchets verts et de cuisine  
 Je réalise mon paillage (broyage des déchets verts)

Non jamais	Oui, parfois	Oui, régulièrement

**Je favorise la biodiversité dans mon jardin**

**Flore**

J'ai planté une végétation avec peu d'espèces différentes  
 Je laisse monter à graine une parcelle de végétation spontanée  
 J'ai planté des haies champêtres composées d'essences locales  
 J'ai planté des variétés anciennes  
 Je sème un espace en "prairie fleurie"

Oui	Non

**Faune**

Je supprime les insectes ou animaux que je juge nuisible  
 J'ai prévu des abris pour petits animaux (souches, tas de bois...)  
 Je préserve des points d'eau (bassin, mare...)  
 J'ai planté des plantes aromatiques, mellifères

Oui	Non

## **E. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES DIFFERENTS PRIX**

Pour quelqu'un qui se lance dans l'aventure du « jardin au naturel », il est évident que tout ne sera pas réalisé la première année.

Le concours tient donc compte du temps nécessaire à cette évolution; il récompensera aussi bien ceux qui démarrent et montrent dès les premières années leur dynamisme et la solidité des réalisations concrètes sur le terrain, que ceux qui affinent et vont au bout de la démarche.

On distinguera 4 catégories :

- **Catégorie « 1 papillon »** : la démarche en faveur de l'environnement est engagée.
- **catégorie « 2 papillons »** : l'usage des pesticides de synthèse est très réduit, les aménagements pour la faune locale sont bien avancés, une démarche pour préserver les ressources de la planète est entreprise.
- **catégorie « 3 papillons »** : aucun pesticide de synthèse n'est utilisé, un effort particulier est réalisé pour accueillir la flore et la faune locales et pour limiter les consommations d'énergie.
- **catégorie « 4 papillons »** : jardin exemplaire, écologique et esthétique ; tous les critères sont en place, la faune auxiliaire est largement accueillie.